



# CASSEL

Samedi 7 Mars 2020

Salle des sports – Rue d'Aire à CASSEL

## RENCONTRE DEPARTEMENTALE JEUNES

M9 (2011-2012) M11 (2009-2010) M13 (2007-2008)  
**M 9 (2011-2012) - M 11 (2009-2010) - M 13 (2007-2008)**

### **CATEGORIES – HORAIRES : SAMEDI**

:

<b>Épée- fleuret et sabre électrique</b>	Appel	13H00
	Scratch	13H15
	<b>Début</b>	<b>13H30</b>
<b>Fleuret sabre kit ou lame sèche</b>	Appel	14H00
	Scratch	14H15
	<b>Début</b>	<b>14H30</b>

### **CATEGORIES :**

Les rencontres départementale « Jeunes » sont exclusivement réservées aux escrimeurs régulièrement licenciés à la Fédération Française d'Escrime pour la saison 2019-2020, des catégories d'âge Moins de 9 ans à Moins de 13 ans inclus (2012 à 2007) et ayant moins de 3 années de pratique en club.

### **FORMULE :**

Les tireurs seront regroupés en fonction de leur arme, catégorie d'âge et tenue.

2 tours de poules en 4 ou 5 touches. Les poules peuvent être mixtes, elles seront constituées de 5 à 7 tireurs selon l'arme et le nombre de présents.

## **TENUES :**

Fleuret et sabre M 11 et M 13 : tenue complète aux normes de la FFE (arme ordinaire n° 0 ou 2 selon la catégorie d'âge et masque traditionnel) ou tenue d'initiation du kit escrime de la FFE (arme et masque en plastique).

Fleuret et sabre M 9 : idem M 11 et M 13 + possibilité de tirer à l'arme électrique n° 0 (à condition d'être complètement équipé pour l'électrique – pas de prêt de matériel)

Epée M 9 à M13 : tenue complète aux normes de la FFE, arme électrique n° 0 ou 2 selon la catégorie d'âge (pas de prêt de matériel).

**Attention : Il n'y aura pas de stand de matériel d'escrime sur la compétition.**

## **ENGAGEMENTS :**

Le mercredi soir 4 mars 2020 est fixé comme date limite d'engagement (23h59 dernier délai). Ils seront effectués exclusivement en ligne sur le site de la FFE :

<http://extranet.escrime-ffe.fr/>

Aucun engagement ne sera pris sur place.

Les droits d'engagement sont fixés à 5 euros.

## **ARBITRAGE :**

Les clubs devront présenter 1 arbitre en formation ou confirmé pour 5 tireurs engagés. Des jeunes arbitres titulaire du blason vert pourront arbitrer (toutes armes confondues)

Indemnité forfaitaire de 15 €.

## **RECOMPENSES :**

Les rencontres départementales ne comportent pas de classements. Chaque tireur recevra un goûter et une récompense.

**RESTAURATION :** Un stand fonctionnera pendant toute la durée de la rencontre.

**CORRESPONDANT :** Melle. Arwen MARTIN-BOUYER 06.02.38.57.14  
Mail : arwenmartinbouyer@gmail.com